

**Délibération N°2026-16 :
AFFECTATION DE RESULTAT**

OFFICE DE TOURISME DU SOISSONNAIS VALOIS
COMITE DE DIRECTION DU 11 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, les membres du Comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme du Soissonnais Valois légalement convoqués se sont réunis à 9h00, sous la Présidence de Madame CARBONNEL-LEFRANC.

Etaient présents :

Mesdames LALUC, CARBONNEL-LEFRANC, PALLIER, VARAIN.

Messieurs CREMONT, HANSE, SERUZIER, TORDEUX, DE MONTESQUIOU, SAINT SULPICE, GILLES, DOUCHET, BATTEFORT, HENNION, ANTHONIOZ, SERGIEJCZYK, DESMAREST, CASSEMICHE, GOJO.

19 titulaires présents

Titulaires présents sans pouvoir de vote (voix consultative) :

Mesdames DUFRESNE, DOYEN-MERIAUX, MAGNIER-CARLIER

Messieurs THEVENIN, WIART,

5 titulaires avec voix consultative

Suppléant présent ne pouvant prendre part au vote :

Mesdames ORIEULX DE LA PORTE, VANLERBERGHE, SKROTZKY

Messieurs SCHREYS, GOBBE

5 suppléants ne pouvant prendre part au vote présents

Etaient également présents :

Régis COCAULT, Directeur Général, et Victoria GAROT-PLAISANT, Directrice adjointe déléguée

Le quorum étant atteint le Comité de Direction peut délibérer.

Objet : Affectation de résultat

Vu :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R.2231-31 et suivants, modifiés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément à l'article L3661-11 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération 2026-15 relative au Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Vu la délibération 2026-03 relative au vote du Budget Primitif 2026,

Considérant :
Considérant l’affectation partielle anticipée du résultat déjà observée lors du vote du BP 2026 via la délibération 2026-03,

Ces informations sont ainsi exposées durant le Comité de Direction

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement			-29 138,61		-29 138,61
Fonctionnement			72 416,38		72 416,38
TOTAL I			43 277,77		43 277,77
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			43 277,77		43 277,77

Excédent de l'exercice 2025	43 277,77 €
Excédent 2025 déjà affecté au BP 2026	30 000,00 €
Excédent à affecter au BP 2026	13 277,77 €

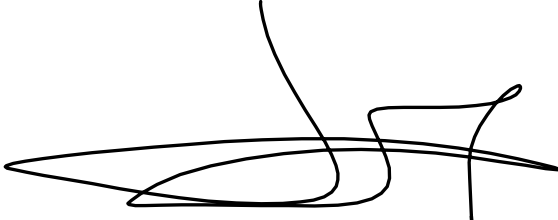
Après en avoir délibéré, les membres présents décident :

- D’approuver l’affectation de résultat 2025,
- D’autoriser Madame le Président et la Direction Générale à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Fait à Soissons,
Le 11 juin 2026

La Présidente

Madame CARBONNEL-LEFRANC



Mention d'affichage et de transmission : La présente délibération sera affichée au siège de l'Office de Tourisme et transmise au représentant de l'État dans le département conformément aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.

Membres en exercice : 27

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Directeur certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, situé 14 Rue Lemerchier, 80000 Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>